

Emagny, le 8 novembre 2022

AFFOUAGE 2022/2023

Les inscriptions pour la campagne d'affouage 2022/2023 auront lieu du **8 novembre 2022 au 2 décembre 2022** à la mairie sur les horaires d'ouverture :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- mardi de 14h à 19h

Le bulletin d'inscription est disponible à la mairie et sur le site internet de la commune.

Les inscriptions par messagerie internet ne sont pas autorisées et devront être déposés à la mairie.

Le règlement de l'affouage sera remis le jour du tirage au sort.

Le paiement du lot tiré au sort se fera uniquement par chèque le jour du tirage.

Lors de votre passage pour l'inscription, vous devrez compléter un document d'inscription certifiant sur l'honneur que l'affouage est pour votre usage personnel (chauffage au bois, chaudière à bois, cheminée ouverte ou insert) ou désigner la personne de votre entourage familial destinataire du bois.

Lors de l'inscription, une attestation mentionnant précisément que vous êtes assurés pour effectuer l'affouage devra être fournie.

Le Maire,
Martial DARDELIN


